

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 février 2020 à 20H30, sous la présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire. Absents et excusés : néant

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11/12/2019 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

Déclaration d'intention d'aliéner :	STUMPP Eric (maison) – MATHOULIN Gérard (maison) – Consorts COQUARD (terrain) – KOCH Pascal (terrain)
Déclarations préalables accordées ou tacites	BERGER Patricia – MATHEVON Guy
Déclarations préalables en cours	PALAZON Robert : piscine MICHALON Philippe : modification ouvertures VIVA ENERGIE (Durand-Dupré) : panneaux photovoltaïques
Permis accordés ou tacites	VETILLARD Cédric : maison individuelle
Permis en cours	REYNAUD Alain : extension maison individuelle GLAMPORT Emerick et THOMAS Anne Laure

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Résultats de clôture de l'exercice 2019 :

section de fonctionnement et section d'investissement, y compris restes à réaliser :

	Fonctionnement		Investissement		Cumul
Budget Principal	Excédent	246.057,46 €	Déficit	207.013,22 €	+ 39.044,24 €
Budget Assainissement	Excédent	12.851,82 €	Excédent	98.794,78 €	+ 111.646,60 €
Budget Restaurant	Excédent	9.595,67 €	Excédent	9.470,41 €	+ 125,26 €
Budget CCAS	Excédent	896,07 €	Excédent	18,29 €	+ 914,36 €

VOTE DES COMPTES ADMINSTRATIFS 2019

Le Maire se retire et laisse la présidence à MME Christèle COGNET pour le vote ; les comptes administratifs (budget principal, budget assainissement, budget restaurant, budget lotissement Les Sapins) sont adoptés à l'unanimité par le Conseil ; le Centre Communal d'Action Sociale votera prochainement son compte administratif.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2019

Le Conseil approuve, pour chacun des budgets, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par Mme LAVOISIER, Receveur à Feurs.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Budget Principal : L'excédent de fonctionnement de 246.057,46 € est affecté ainsi :

- ✓ 207.013,22 € en couverture du déficit de la section d'investissement
- ✓ 39.044,24 € en report en section de fonctionnement

Budget Assainissement :

- ✓ report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement : 12.851,82 €
- ✓ report en section d'investissement de l'excédent d'investissement : 111.646,60 €

Budget Restaurant : L'excédent de fonctionnement de 9.595,67 € est affecté ainsi :

- ✓ 9.470,41 € en couverture du déficit de la section d'investissement
- ✓ 125,26 € en report en section de fonctionnement

DEMOLITION FRICHE INDUSTRIELLE DEYME : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE ET AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR :

Marché public : le projet de démolition de la friche industrielle Deyme nécessite de recourir à la passation d'un marché public. Le Conseil autorise le Maire à engager la procédure de consultation et de recourir à la procédure adaptée (MAPA). Il l'autorise également d'ores et déjà à signer le marché dans la limite du montant prévisionnel estimé à 170.000 € HT.

Permis de démolir : le Conseil autorise M. le Maire à déposer, au nom de la commune, une demande de permis de démolir.

DECISIONS SUR IMPUTATIONS EN SECTION D'INVESTISSEMENT DES DEPENSES DE FAIBLE VALEUR

M. le Maire rappelle que les biens meubles d'un montant inférieur à 500 € TTC ne peuvent être imputés en section d'investissement que s'ils figurent dans la nomenclature des biens définie par l'arrêté du 26.10.2001. Cette nomenclature fixe la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature. Cette liste peut être complétée chaque année, par l'assemblée délibérante. L'imputation en section d'investissement permet alors de bénéficier d'un remboursement de TVA. Le Conseil approuve la liste complémentaire 2020 proposée par M. le Maire.

SINISTRE MURS GABIONS : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Dans le cadre du sinistre du « mur en gabions de la Rue de la Font Barry » (pour rappel, déformations importantes du mur et risque de chutes de pierres sur le trottoir), un protocole transactionnel a été signé, répartissant les responsabilités entre les différentes parties de la manière suivante : entreprise CHADIER 72% - entreprise EUROVIA 10% - cabinet SOTREC 18%.

Malgré cet accord amiable et de nombreuses relances, les entreprises n'ont toujours pas entrepris les travaux de remise en état. M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à ester en justice et de désigner Maître Pierrick SALEN, avocat en droit public, pour représenter la commune et défendre ses intérêts. Le Conseil approuve.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTREE 2020-2021 : DEMANDE DE DEROGATION

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation des familles, favorable à 58% et de l'avis du conseil d'école, également favorable (8 pour, 6 contre et 1 abstention), le Conseil, à la majorité des voix, approuve l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à la prochaine rentrée scolaire.

Il sera proposé au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), l'organisation suivante :

- ❖ Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi
- ❖ Horaires : de 8H30 à 11H45 et de 13H45 à 16H30

CONVENTION DE FONCTIONNEMENT ENTRE LA COMMUNE DE ROZIER EN DONZY ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Dans le cadre du transfert de la crèche communale à la Communauté de Communes des Collines du Matin, il n'a pas été possible techniquement de dissocier les lignes téléphoniques de la mairie et de la crèche. De ce fait, Il est prévu de répartir le coût des factures téléphone + internet de la façon suivante : 2/3 mairie, 1/3 crèche. Ceci fera l'objet d'une convention à intervenir entre la Commune et la CCFE.

COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS

Ecole :

- Compte rendu visite des DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) ; ces délégués bénévoles sont des partenaires de l'école et ont pour rôle de veiller aux bonnes conditions de vie de l'enfant, à l'école et autour de l'école. Ils sont membres de droit du conseil d'école. Rapport très positif suite à la visite du 4 février.
- Compte rendu du Conseil d'école : effectif actuel 142 élèves, 20 départs en CM2, effectif rentrée 2020 : 134 élèves - projet voyage pour les CE2, CM1 et CM2 – projet musique – sortie vélo le 12/06 – portes ouvertes le 20/06 en matinée, kermesse l'après-midi...

Communication : suite aux travaux d'adressage, de nouveaux plans de la commune ont été réalisés ; ils sont en libre-service à l'accueil de la Mairie.

Sécurité : suite aux problèmes de vitesse signalés, un radar pédagogique a été installé Rue de la Quintaine.

Conseil Municipal Enfants : prochaine réunion le 08/02 - participation à la commémoration du 19 mars.

Divers :

Voisin vigilants : réunion le 18 février